



Voyageur

Fiche d'activité

Veillée : *La bataille CIDE*

Convention Internationale de Droits de l'Enfant

Lien avec l'élément :



Durée : 45m à 1h30

Nombre d'enfants : entre 10 et 30 max

Nombres d'adultes : 1 + 1 par équipe si on peut

Objectif(s) de la Proposition de Branche – annexe 1 :

S1 : accorder de l'importance à l'autre

S1 : savoir proposer une idée à un groupe

S3 : accorder de l'importance à la solidarité

Matériel :

- 1 jeu de cartes classique
- 1 paperboard
- du papier « affiche » ou des A4 (une ou 2 feuilles par équipe)
- de quoi dessiner par équipe (quelques feutres ou marqueurs)
- un marqueur
- une feuille CIDE par équipe

A noter :

But du jeu :

Découvrir la convention internationale des droits de l'enfant

Déroulement :

- 1) Dans un premier temps faire des équipes de maximum 5 Voyageurs. Chaque équipe s'assoit ensemble et on leur donne une feuille « Les 10 droits fondamentaux de la CIDE » par équipe. On en fait une lecture tous ensemble pour être sûr que tout le monde a bien compris.
- 2) Consigne : Chaque équipe doit choisir un droit fondamental parmi les 10. Chaque équipe le présente devant les autres. Elles doivent deviner le droit représenté. Il y a 4 manières de représenter un droit : une saynète, une chanson/poème, un tableau vivant et une œuvre d'art (avec feuille et feutres). Chaque équipe doit représenter son droit par ces formes tous ensemble. Un joker est aussi donné à chaque équipe de sorte qu'elles ne représentent leur droit qu'avec 3 formes. Par exemple l'équipe 1 choisit « le droit à une famille » avec la saynète, la chanson et l'œuvre d'art, et utilise le joker pour le tableau vivant. Il ne faut en aucun cas que les équipes révèlent aux autres leur droit choisit et sous quelles formes ils les représentent.
- 3) Expliquer le fonctionnement du tableau aux Voyageurs (voir en annexe): Le tableau est à double entrée.
Si une équipe devine au premier passage le droit représenté, elle remporte 5 points. Si elle devine faux, le 5 est rayé, et au prochain passage ils ne pourront gagner au maximum que 3 points s'ils devinent juste. Sinon, ils ne pourront avoir que 1 point.

En résumé : Les Voyageurs doivent représenter suffisamment leur droit sans trop en dire. Il faut faire preuve de subtilité afin que les autres équipes ne puissent pas deviner. Il est possible d'être ambiguë avec un autre droit.

	... l'équipe 1			... l'équipe 2			... l'équipe 3			... l'équipe 4		
L'équipe 1 devine...				1	3	5	1	3	5	1	3	5
L'équipe 2 devine...	1	3	5				1	3	5	1	3	5
L'équipe 3 devine...	1	3	5	1	3	5				1	3	5
L'équipe 4 devine...	1	3	5	1	3	5	1	3	5			

Suite du déroulement :

4) Lancer les équipes en préparation avec le matériel nécessaire dans des endroits différents afin qu'ils ne s'entendent pas. 20 à 30 minutes de préparation.

Pendant la préparation, des chefs tournent pour aider des équipes et vérifier s'ils ont bien compris.

Le meneur passe dans chaque équipe savoir quel droit ils représentent et sous quelles formes, il les note sur sa feuille de route.

5) Tout le monde se réunit, le jeu commence. Chaque équipe s'assoit ensemble.

Consignes : « Je vais appeler un représentant de chaque équipe ici, chacun va piocher une carte. Celui avec la carte la plus haute a le droit de choisir quelle équipe va passer et avec quelle forme (bataille en cas d'égalité de la carte la plus haute). Si l'équipe a utilisé son joker pour cette forme, on refait une bataille. »

6) Une fois l'équipe passée, on donne un mini temps de réflexion aux autres équipes. Quand une équipe a fait son choix, elle envoie un représentant dire à l'oreille du meneur la réponse. Une fois que chaque équipe s'est exprimée c'est le moment des points.

Le chef va au tableau et révèle les points sans révéler les réponses. Si l'équipe devine du premier coup, il entoure le 5, si elle s'est trompée il barre le 5.

7) Ensuite c'est reparti pour un tour de bataille !

Fin du jeu :

Le jeu se termine quand toutes les équipes ont été devinées. Il faut faire deux totaux. Celui de l'équipe qui a le plus rapidement les droits des autres, et l'équipe qui s'est faite deviné le moins rapidement.

Dans le cas où toutes les formes ont été montrées sans être devinées une équipe peut demander de revoir une forme.

Les 10 droits fondamentaux de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

- 1. J'ai le droit à l'égalité, en particulier entre filles et garçons**
- 2. J'ai le droit de rêver, de rire, de jouer et de participer à des activités culturelles, ludiques et sportives**
- 3. J'ai le droit de ne pas être exploité**
- 4. J'ai le droit d'être soigné et de bénéficier de traitements adaptés à mon handicap et à mon âge**
- 5. J'ai le droit d'être aimé et respecté**
- 6. J'ai le droit d'avoir une éducation**
- 7. J'ai le droit d'être protégé de la violence, ce qui inclut également la guerre et la prison**
- 8. J'ai le droit d'avoir une identité, une famille et une vie privée**
- 9. J'ai le droit d'être nourri, logé et de grandir dans de bonnes conditions**
- 10. J'ai le droit de m'exprimer, de donner mon avis et de participer à la vie de la société en qualité de citoyen**

C'est quoi la CIDE ?

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant a défini une quarantaine de droits exprimés dans 54 articles qui permettent de défendre les enfants. Pour les aborder nous vous avons proposé 10 droits fondamentaux.

L'éducation aux Droits de l'Homme, aux Droits de l'Enfant en particulier, fait partie de l'éducation des jeunes. La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est un texte fondateur. Sa connaissance participe à la construction progressive de la citoyenneté et à l'acquisition d'une culture humaniste.

La CIDE est le traité international le plus largement et le plus rapidement ratifié : 193 pays. Les États-Unis et la Somalie ont signé le texte, mais ne l'ont pas ratifié. C'est le premier texte obligatoire pour les États parties (qui ont ratifié le texte) et le seul traité qui reconnaît des droits fondamentaux aux enfants. La Convention relative aux droits de l'enfant est le premier instrument juridique international ayant force de loi qui reconnaît à l'enfant des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Elle fut signée le 20 novembre 1989 et entra en vigueur en 1990 avec la ratification de 20 États.

La journée internationale des Droits de l'Enfant est le 20 novembre, jour d'anniversaire de l'adoption par l'ONU de la CIDE.

A lire pour en savoir plus :

<http://www.humanium.org/fr/convention/>

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/droits_homme/41/2/Fiche_thematique_Unicef -
_La_Convention_internationale_des_droits_de_l_enfant_233412.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/droits_homme/41/2/Fiche_thematique_Unicef_-_La_Convention_internationale_des_droits_de_l_enfant_233412.pdf)